

## Recensement agricole 2020

# La Loire-Atlantique, un département diversifié majoritairement tourné vers l'élevage

En Loire-Atlantique, le recensement agricole 2020 dénombre 4 880 exploitations agricoles qui valorisent 409 000 hectares. La surface agricole utile moyenne approche désormais 84 ha. La part des exploitations de grande dimension économique augmente. Si la spécialisation végétale progresse, l'élevage constitue toujours l'orientation principale de six exploitations sur dix. Celles spécialisées en bovins lait restent les plus nombreuses. Le maraîchage, la vigne et l'horticulture sont bien représentés ainsi que l'agriculture biologique. Les activités de transformation à la ferme sont développées. La commercialisation des productions par les circuits courts est la plus dynamique de la région. L'emploi agricole progresse grâce au salariat.

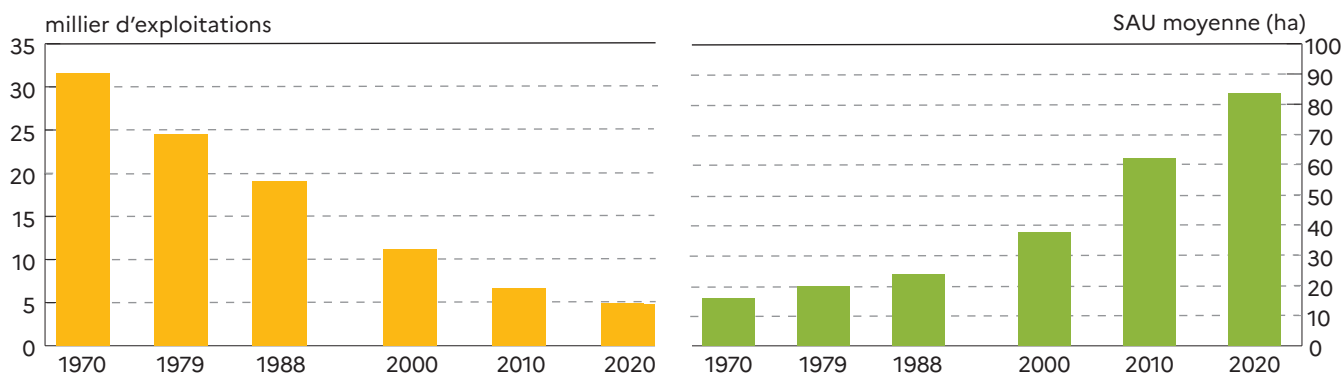
### Le nombre d'exploitations recule de 26 % et la SAU totale diminue de 0,4 % depuis 2010

Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit de façon plus soutenue que dans la région : - 3 % par an entre 2010 et 2020 (- 2,6 % en région) contre - 5 % entre 2000 et 2010 (- 4,3 % en région). En 2020, on compte ainsi 4 880 exploitations agricoles en Loire-Atlantique, soit 26 % de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) valorisée par

les agriculteurs diminue de 0,4 %, à 409 milliers d'hectares. Cette surface comprend principalement les prairies (230 milliers d'ha), les céréales, oléagineux et protéagineux - COP (101 milliers d'ha) et les cultures permanentes (viticulture et arboriculture essentiellement, 11 milliers d'ha). Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent.

En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 84 hectares, soit 22 hectares de plus qu'en 2010 et 46 de plus qu'en 2000. La moitié des exploitations valorise une superficie inférieure à 70 hectares tandis qu'un quart en cultive plus de 126. La spécialisation en productions végétales concerne désormais près de trois exploitations sur dix.

**Graphique 1 : moins nombreuses, les exploitations gagnent 22 ha en moyenne**  
 Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Loire-Atlantique, hors structures gérant des pacages collectifs  
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



**Tableau : le recensement agricole en quelques chiffres en Loire-Atlantique**

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (millier)	6,6	4,9	- 26,2 %
dont à spécialisation végétale (%)	23,6	28,2	+ 4,6 points
à spécialisation animale (%)	69,1	63,0	- 6,1 points
mixtes (polyculture, polyélevage) (%)	7,1	8,4	+ 1,4 point
Exploitations sous statut individuel (millier)	3,5	1,9	- 45,7 %
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	6,7	21,9	+ 15,2 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (%)	14,0	14,8	+ 0,8 point
Part de exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (%)	22,9	29,5	+ 6,6 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (millier de personnes)	9,5	7,4	- 22,3 %
dont ayant 60 ans et plus (%)	11,1	13,0	+ 1,9 point
femmes (%)	25,2	23,6	- 1,6 point
Travail agricole (millier d'ETP) <sup>4</sup>	13,5	13,7	+ 1,7 %
SAU totale (millier d'ha)	410,3	408,7	- 0,4 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (COP) (%)	25,4	24,8	- 0,6 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	55,8	56,2	+ 0,4 point
cultures permanentes (vigne, arboriculture ...) (%)	3,7	2,8	- 0,9 point
SAU moyenne (ha) <sup>5</sup>	62,1	83,7	+ 34,9 %
Cheptel (millier d'UGB)	664,8	608,5	- 8,5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)
  2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG
  3. Fleurs et plantes exclues en 2010
  4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)
  5. Y compris exploitations sans SAU
- Champ : Loire-Atlantique, hors structures gérant des pacages collectifs  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Les exploitations de grande dimension cumulent les trois quarts de la SAU

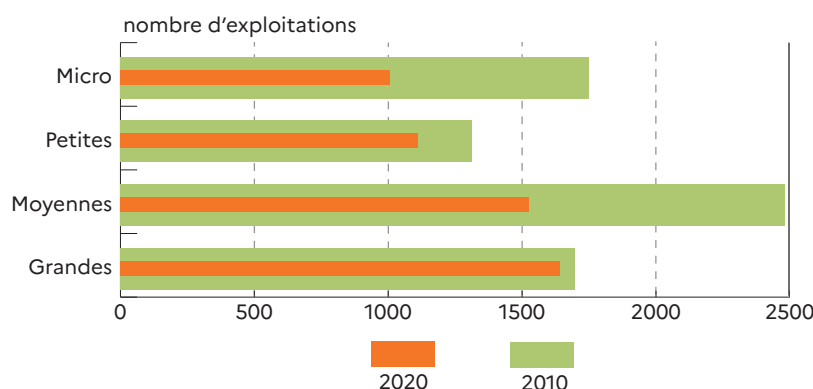
Dans un contexte de diminution du nombre d'exploitations agricoles, la part des exploitations de grande dimension économique progresse. En effet, ces structures représentent en 2020 près de 31 % des exploitations du département, 75 % de la SAU valorisée et 62 % de l'emploi (ETP). Ces grandes exploitations reculent de 3 % au cours de la décennie alors que les exploitations dans leur ensemble diminuent de 26 %. Les grandes structures sont plus particulièrement présentes dans les orientations bovins lait, granivores, maraîchage-horticulture et bovins mixtes. Leur SAU moyenne progresse plus rapidement (+ 33 ha en dix ans) que celle de l'ensemble des exploitations (+ 22 ha). Les formes sociétaires (GAEC, EARL et autres personnes morales) dominent très largement (plus de neuf grandes structures sur dix).

A l'opposé, les exploitations les plus petites, désormais dénommées "micro" (moins de 25 000 € de PBS - cf méthodologie p.4), font partie de celles dont les effectifs régressent le plus (- 42 %). Les exploitations "micro" ne représentent plus

qu'une exploitation sur cinq en 2020. Néanmoins, leur poids dans la valorisation de la SAU départementale (4,2 %) et dans leur contribution à l'emploi (5,4 %) se maintient. Elles sont plus particulièrement représentées dans les orientations grandes cultures, bovins viande, ovins, caprins et autres herbivores. Les exploitations individuelles y sont particulièrement représentées (un peu moins de huit exploitations "micro" sur dix).

Les exploitations de taille économique moyenne (de 100 000 à 250 000 € de PBS) enregistrent une diminution de 36 % de leurs effectifs. Ce groupe d'exploitations constitue la catégorie dont les diminutions sont les plus conséquentes : en nombre d'exploitations, sous l'angle de la SAU valorisée et en termes d'emploi. Les formes juridiques de type EARL et dans une moindre mesure la forme individuelle dominent dans ces exploitations de taille moyenne.

**Graphique 2 : les grandes exploitations deviennent dominantes en 2020**  
Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en 2010 et 2020

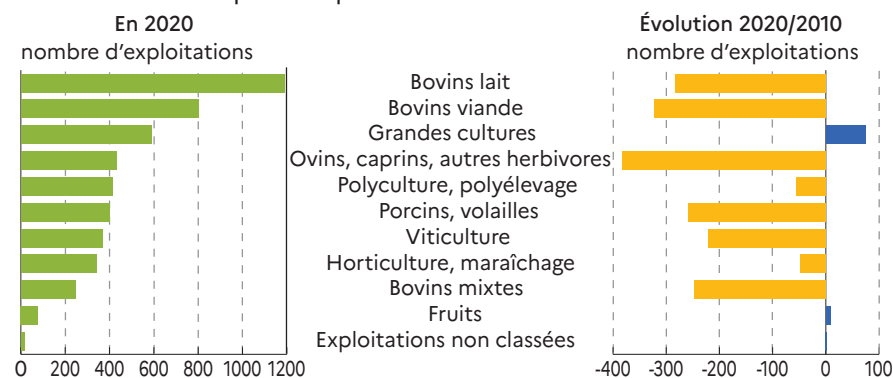


1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
- Champ : Loire-Atlantique, hors structures gérant des pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Les exploitations spécialisées en productions animales diminuent davantage

Les seules orientations technico-économiques dont le nombre d'exploitations augmente en 2020 sont les grandes cultures et, dans une moindre mesure, les fruits. Les fermes à spécialisation animale, très présentes dans le département, sont de moins en moins nombreuses, surtout les OTEX bovines, ovines et autres herbivores ainsi que porcines et avicoles. A l'exception de la viticulture, les exploitations à spécialisation végétale résistent mieux. Deux OTEX affichent des SAU moyennes supérieures à 130 ha : bovins mixtes et bovins

**Graphique 3 : les exploitations bovines lait totalisent un quart des exploitations**  
Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Loire-Atlantique, hors structures gérant des pacages collectifs  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

lait. Les exploitations spécialisées dans le végétal disposent, elles, de SAU moyennes comprises entre 20

et 40 ha, à l'exception de l'OTEX grandes cultures dont la SAU moyenne est de 64 ha en 2020.

## La Loire-Atlantique, un département majoritairement tourné vers l'élevage avec localement des productions végétales spécialisées

### L'élevage constitue toujours l'orientation principale de l'agriculture de la Loire-Atlantique

En effet, 63 % des exploitations sont spécialisées en productions animales auxquelles s'ajoutent près de 8 % d'exploitations mixtes. Toutes espèces animales confondues, le département détient 17 % des UGB régionales, en quatrième position. Les espèces bovines, avicoles et porcines dominent avec respectivement près de 70 %, 17 % et 10 % des UGB du département en 2020. Toutefois, au cours de la décennie, les effectifs animaux et le nombre d'exploitations concernées sont en diminution pour la plupart des espèces avec une exception pour l'espèce caprine (+ 32 %). Les baisses de cheptels les plus marquées sont enregistrées pour les espèces cunicole (- 40 %) et avicoles (- 16 %). L'érosion du cheptel bovin (- 10 %) résulte avant tout de l'évolution de sa composante allaitante alors que le nombre de vaches laitières est en progression légère. Pour les volailles, la baisse des UGB (- 15 %) s'explique par une nette diminution des poulets de chair. En revanche, les poules pondeuses d'œufs de consommation et les poulettes voient leurs effectifs augmenter.

### L'assolement départemental 2020 est pour moitié de la prairie avec localement une part importante des cultures spécialisées (maraîchage, vigne et horticulture)

Avec près de 409 milliers d'hectares, la SAU valorisée par les agriculteurs

s'est réduite d'environ 1 600 ha au cours de la décennie passée. Dans ce contexte, les surfaces de cultures céréalières et oléo-protéagineuses (COP) diminuent de 3 100 ha et représentent près de 25 % de la SAU 2020 (contre 38 % à l'échelle régionale). A l'opposé, avec 56 % de la SAU 2020 (contre 44 % en région), les surfaces prairiales augmentent de 900 ha. Les surfaces en cultures permanentes hors prairies (vigne, arboriculture, pépinières de ligneux) s'érodent également. C'est la surface viticole qui y contribue le plus fortement (- 4 000 ha). L'essentiel des arrachages de vigne sont enregistrés en Loire-Atlantique (Gros-Plant et Muscadet). Dans les autres départements, les surfaces viticoles se maintiennent ou se consolident. Les cultures dites spécialisées, notamment les surfaces maraîchères (41 % des surfaces régionales) et horticoles (28 %) sont bien représentées dans le département.

### L'agriculture biologique et les activités de transformation sont bien présentes dans le département

La part des exploitations engagées sous signes officiels de qualité ou d'origine (SIQO) progresse de plus de 15 points en agriculture biologique et de près de 1 point pour les autres signes officiels (AOP, IGP, label rouge et STG). Les exploitations certifiées ou en conversion en agriculture biologique représentent désormais près de 22 % des exploitations départementales pour 19 % de

SAU (contre 14 % des exploitations à l'échelle régionale). 29 % des exploitations bio de la région se trouvent dans le département.

De même, près de 29 % des exploitations déclarent vendre leur production, en partie ou en totalité, via des circuits courts (+ 7 points par rapport à 2010). C'est le département le plus dynamique pour ce type de commercialisation. De nouvelles activités se sont développées depuis 2010 dans la transformation de viandes, de fruits et légumes et de lait. Seule la vinification à la ferme connaît un recul important en relation avec le déclin des surfaces de vignes.

### Les formes sociétaires poursuivent leur développement

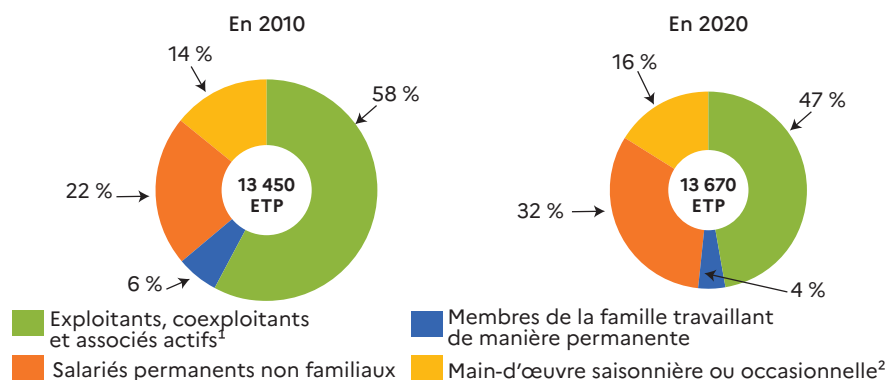
Toutes dimensions confondues, la catégorie des exploitations individuelles enregistre la diminution d'effectif la plus marquée (- 46 % au cours de la décennie) et ne représente plus que 39 % des exploitations recensées en 2020 contre 54 % en 2010. Les formes sociétaires progressent donc et deviennent majoritaires, mais toutes ne connaissent pas la même dynamique. En effet, les EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée), qui représentent 25 % des exploitations en 2020, régressent en faveur des GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) et des autres personnes morales (SCEA, SARL ...).

## L'emploi agricole progresse de près de 2 % grâce au salariat

En 2020, on compte 13 670 ETP dans les exploitations agricoles du département, soit 1,7 % de plus qu'en 2010. En dix ans, la quantité de travail fournie par les chefs d'exploitation, les coexploitants et la main-d'œuvre familiale baisse de 17 %, tandis que celle des salariés progresse de 35 %. La part du salariat permanent représente près d'un tiers de l'emploi. Le volume de travail augmente de 23 % en production végétales et diminue de 14 % en production animale. Il passe de 2 à 2,8 ETP en moyenne par exploitation ; il est le plus faible en culture de céréales et élevage de bovins pour la viande, et le plus élevé en cultures spécialisées (maraîchage, fleurs et horticulture). Un chef d'exploitation sur huit a au moins 60 ans.

### Graphique 4 : le travail agricole augmente de 1,7 %

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles<sup>1</sup> (ETP)



1. Coexploitants familiaux inclus.

2. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

Champ : Loire-Atlantique, hors structures gérant des packages collectifs et hors prestations de service (ETA, CUMA...)

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : "micro" (moins de 25 000 euros de PBS), "petite" (entre 25 000 et 100 000 euros), "moyenne" (entre 100 000 et 250 000 euros) et "grande" (plus de 250 000 euros).

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique - OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019 (note méthodologique en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière.

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014

La **géographie de 2020**, c'est à dire la **compositions des communes en 2020 est utilisée pour 2020 et pour les années antérieures.**

## En savoir plus

Consultez le site Agreste du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr).

[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information statistique et économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2  
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : [srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Armand Sanséau  
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry  
Rédactrice en chef : Hélène Guillard  
Rédaction : SRISE  
Composition : Isabelle Laurens  
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution  
© Agreste 2022